Litige location de voiture

Par Lea1281

Bonjour.
Voici mon problème.

J'ai fait une location de véhicule le 1er mai 2018 auprès d'un soit-disant professionnel pour une durée de 1 mois et pour un montant d'environ 500?. J'ai également donné au loueur un chèque de 2000? qu'il s'est engagé à ne pas encaisser. Le loueur m'explique qu'il me fera parvenir le contrat de location par mail.

J'ai prêté le véhicule à mon compagnon qui a été contrôlé avec le 13 mai puis jugé en comparution immédiate le 16 et incarcéré suite à une énième conduite en état d'ébriété.

Lors du jugement du 16 mai le véhicule n'a pas été saisi par le tribunal. J'ai immédiatement contacté les services compétents pour connaître les modalités de récupération du véhicules qui m'ont expliqué que le véhicule était stocké à telle brigade et que son propriétaire devait se manifester et non le locataire.

J'ai pris contact avec le loueur et lui ai expliqué la situation. Il m'a dit avoir contacté la brigade en question et qu'il s'occupait de tout.

Dans les derniers jours du mois d'août, le meme loueur me recontacte m'expliquant qu'il n'avait toujours pas pu récupérer son véhicule en raison d'une soit disant enquête en lien avec le véhicule et que je lui dois donc environ 1500? pour les trois mois pendant lesquels il n'a pas pu louer son véhicule. Je paye donc les quasi 1500? au loueur qui me fait signer un contrat de location qui couvre seulement le mois de juin (C'est à dire qu'au moment où je signe ce contrat je n'ai déjà plus la voiture et qu'il ne couvre que le mois de juin sachant que la voiture a été saisi en mai, que nous sommes fin août et que je n'ai pas de contrat pour le mois de mai). De plus ce contrat ne stipule que quelques informations (à savoir mon identité, celle de l'agence de location ainsi que l'immatriculation de la voiture et le montant mensuel de la location mais rien d'autre).

Prise d'un doute, je contacte la brigade en question expliquant être propriétaire de tel véhicule en leur possession et souhaitant savoir quand je pourrai le récupérer. On m'explique alors que le véhicule n'a pas été saisi donc qu'il peut être récupéré à n'importe quel moment en se présentant avec les documents valides (carte grise et carte d'identité).

Je contacte donc le propriétaire pour lui dire le fond de ma pensée et que je ne paierai pas un euro de plus puisqu'il n'a qu'à se déplacer pour récupérer le véhicule. Ainsi je reprend le cours de ma vie lester de 1500? et je me réconforte en me disant que c'est le prix de mon erreur (avoir prêter le véhicule).

Seulement voilà hier 26 janvier 2019 le propriétaire me contacte pour me dire qu'il va enfin récupérer sa voiture et que je lui dois désormais 2500? de plus pour les mois de septembre à janvier inclus puisqu'il n'a toujours pas pu louer ce même véhicule (Je précise que la valeur réelle du véhicule ne dépasse pas les 4500? bien je ca ne change rien).

Il me fait même parvenir le document que lui a envoyer la brigade en question, daté du 19 janvier 2019, ou il est précisé (je cite) « [...] Dans son jugement du 16/05/2018 le TGI de *** n'a pas prononcé la confiscation de ce véhicule. Par conséquent, vous pouvez en reprendre possession ou le faire récupérer par une personne que vous aurez désignée et mandatée. Il est stocké depuis cette date à la brigade de *** qui en à la garde. Je vous invite donc à me faire connaître, muni de documents valides, vos intentions concernant la reprise éventuelle de votre véhicule. À défaut de réponse de votre part avant le 21 février 2019, celui ci sera placé sous le régime du dépôt d'office conformément à l'article 182 du code des douanes.»
.

Quand j'ai expliqué au propriétaire que je n'ai pas les moyens de payer une telle somme et qu'il pouvait récupérer le véhicule bien avant il m'a rétorqué que si je ne payais pas il se verrait dans l'obligation d'encaisser mon chèque. Seulement ce chèque a été fait il y a maintenant 9 mois et je n'ai plus les provisions sur le compte ce qui va me valoir un interdit bancaire pour 5 ans. Je ne sais pas quoi faire. Je me sens prise au piège. Je souhaiterais trouver une recours mais jai peur de perdre et d'avoir à payer des frais de tribunaux en plus des 2500? que me réclame ce loueur-escroc. Que dois-je Faire?

Par Ras le bol

Bonjour,vous etes tombé sur un mauvais forum,il est déserté, car j'ai moi mème écris un topic d'aide ici et j'ai eu zéro réponses :(et je me suis rendu compte trop tard que toutes les autres personnes qui ont écris un topic ont eu zéro réponses aussi.

J'ai lu votre histoire,personnelement,mais je suis novice dans les lois,je suis certain que votre loueur est un arnaqueur.Il vous a menti en vous disant que la gendarmerie refuse de lui rendre la voiture pour vous extorquer 1500 euros.Il ne fallait jamais lui les donner!
Vous avez indiqué que la gendarmerie vous a dit que vous pouviez récupérer la voiture a n'importe quel moment.Que ce soit vous ou le loueur c'est pareil.C'est une 1ere preuve que le loueur n'a pas voulu la récupérer!

Et double preuve,le document du tgi adressé a votre loueur qui lui invite a récupérer sa voiture et il ne l'a pas fait volontairement pour vous arnaquer de 1500 euros + encore 2500 euros c'est le comble.Vous devez absolument tout récupérer: vos 1500 euros et ne jamais lui payer en plus 2500 euros!

Contactez UFC que choisir et expliquez-leur votre histoire et ils vous défendront vous gagnerez grace a eux c'est certain.Ecrivez aussi sur le forum 60 millions de consommateurs.Et aussi sur le forum legavox.fr et aussi sur le forum juritravail.com il y a pas mal de réponses sur ce dernier contrairement a celui-ci qui est mort. Bonne chance